

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [6]

Artikel: Viol =

Autor: Chaponnière, C. / Grandjean, M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276047>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIOL =

On sait que la plupart des femmes qui ont été violées se taisent. Elles ont eu peur, continuent d'avoir peur ensuite. Preuve en est le nombre ridicule de viols déclarés à la police chaque année : on peut imaginer qu'après un tel traumatisme, une femme n'est pas en mesure de courir au poste le plus proche et raconter en détail une scène qu'elle voudrait déjà pouvoir oublier.

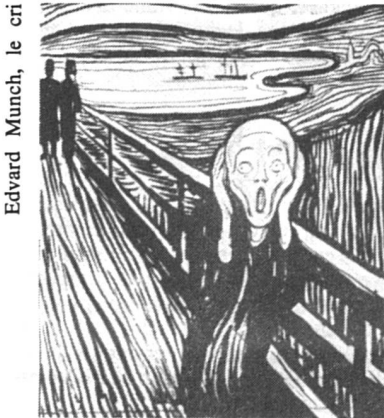
Même par la suite la plupart des femmes ne portent pas plainte. Le viol engendre non seulement la peur mais un sentiment de culpabilité : l'une et l'autre clouent les femmes dans un silence dont elles ne sortiront peut-être que beaucoup d'années plus tard — si elles en sortent.

Ainsi ne peut-on pas compter sur les personnes « individuellement » concernées, si sur leurs témoignages, ni sur les statistiques qu'on en tire pour sensibiliser l'opinion. Le viol est par ex-

cellence une menace contre laquelle on ne peut lutter que collectivement, et « à froid » : ce ne sont pas les « victimes », pour une fois (et on les comprend) qui défileront dans la rue pour protester.

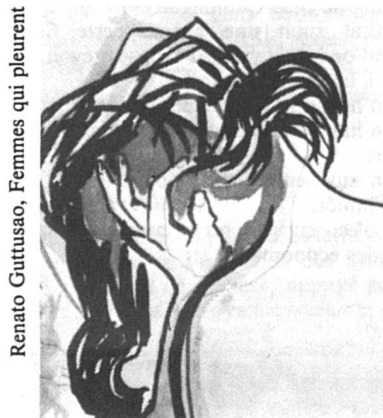
Mais alors, que faire ?

Il y a des choses à faire. Les campagnes, certes, ne changeront rien dans l'immédiat à la violence sexuelle. Mais elles changeront peut-être quelque chose à l'importance et l'urgence qu'on attribue à ce problème ; elles inciteront peut-être à appeler un chat un chat et un viol un viol ; à faciliter les conditions de déposition d'une plainte ; à offrir un lieu d'accueil spécialisé (médicalement, juridiquement et psychologiquement). Il y a des choses à faire, des exemples à suivre, une indifférence à dénoncer — une opinion à agiter.



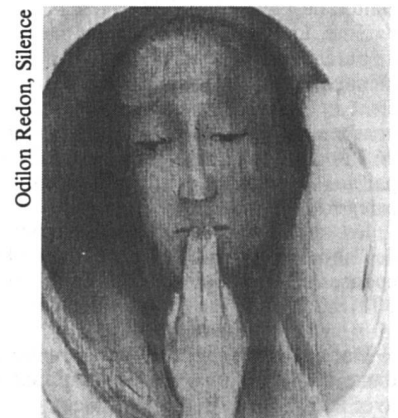
Edvard Munch, le cri

la peur...



Renato Guttuso, Femmes qui pleurent

le désespoir...



Odilon Redon, Silence

... et le silence

Ailleurs, où en est-on ?

France : Des problèmes plus importants

Le 3 avril, le Parlement français devait discuter des propositions de loi sur le viol et les attentats à la pudeur. Mais il n'en fut rien. Le bruit courut que certains parlementaires estimaient indécent de discuter du viol un jeudi saint... mais pour M. Lauriol, député RPR, « c'est anormal que l'on commence la session par un texte de ce genre, c'est indécent et inadmissible, il y a des problèmes plus importants ! »

Inde : Forum contre le viol

Le 23 février 1980, des femmes de Bombay ont organisé un Forum contre le viol, à l'occasion d'un jugement de la Cour Suprême qui acquittait deux policiers accusés d'avoir violé une jeune fille de 16 ans. Par cette décision, la Cour Suprême cassait une décision précédente de la Cour qui avait d'abord été saisie de l'affaire et qui condamnait les accusés.

Les femmes du Forum ont adopté deux résolutions : l'une demandant la réouverture du procès, et l'autre demandant la révision des lois qui, comme le montre le cas de Mathura, se retournent contre la victime. Par exemple, on devrait s'inspirer du droit anglais qui interdit aux juges de fouiller dans le passé sexuel des victimes. Le fait que la jeune fille, en l'occurrence, ait eu un amoureux fut l'un des éléments qui fit pencher la balance de la justice en sa défaveur. En outre, elle ne portait pas de traces de violences physiques, ce qui fut retenu contre elle.

Au cours du Forum, des scénettes furent jouées pour illustrer l'absurdité des lois en vigueur contre viol, et la journée se termina par des démonstrations de techniques d'auto-défense pour les femmes.

Californie : une première solution ?¹

Gail Abarbanel, de l'hôpital de Santa Monica en Californie, a créé un centre d'accueil et de secours aux femmes venant d'être victimes d'un viol. Celles qui ont subi un pareil traumatisme peuvent se réfugier pendant 24 heures dans ce centre pour y recevoir des soins médicaux et psychologiques. Une des souffrances les plus graves attachées au viol est la culpabilité ressentie par la victime, et la fréquente impossibilité d'en parler avec ses proches, mari, ami ou parents. Un contact immédiat avec une personne à la fois concernée et étrangère peut faciliter sans aucun doute, en partie, la délivrance de la victime.

De tels services seraient souhaitables dans les hôpitaux des grandes villes, où les viols sont les plus fréquents. Par leur spécialisation même, ils inciteraient bien davantage les femmes à y chercher du réconfort que dans un poste de police ou la salle d'attente d'une permanence, ni l'un ni l'autre ne pouvant offrir tous les secours nécessaires, physiques, moraux et psychologiques.

¹ (D'après « La Suisse » 9 mai 1980)

C. Chaponnière
M. Grandjean